



**BILAN GARANT DE LA CONCERTATION**

**CONCERTATION PREALABLE DU PROJET AQUIND**

**19 MARS 2018 – 4 MAI 2018**

**INTERCONNEXION ELECTRIQUE FRANCE – ROYAUME UNI**

**GARANT : M. Laurent DEMOLINS**

## SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITE DU PROJET	3
MISSION DU GARANT	9
ORGANISATION ET MODALITES DE LA CONCERTATION	10
CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION	15
RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PREALABLE	17
SUITES DONNEES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PREALABLE	19
RESULTATS DE LA CONCERTATION	20
AVIS DU GARANT SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION	21
LISTE DES PIECES JOINTES	23
PIECES JOINTES (documents séparés)	

## FICHE D'IDENTITE DU PROJET

### LA MAITRISE D'OUVRAGE

#### 11. Aquind Limited

La **Société Aquind Limited** dont le siège social est situé à Hadrian Way, Wallsend, NE28 6HL, au Royaume-Uni, est une société à responsabilité limitée inscrite au registre des entreprises britanniques sous le numéro 06681477. Acteur privé du développement des réseaux énergétiques transfrontières, Aquind participe à l'objectif de fourniture d'un réseau énergétique durable au consommateur européen.

Le projet d'interconnexion Aquind Interconnector s'inscrit dans la démarche des Nouvelles Interconnexions Dérogatoires (NID) au sens de l'article 17 du règlement (CE) n°714/2009 du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 sur les conditions d'accès au réseau pour les échanges transfrontaliers d'électricité.

#### 12. Réseau de transport d'électricité (RTE)

La loi a confié à **Réseau de transport d'électricité (RTE)** la gestion du réseau public de transport d'électricité français avec pour missions essentielles d'assurer notamment :

- le développement, l'exploitation et l'entretien du réseau public de transport d'électricité ;
- l'équilibre à tout instant des flux d'électricité sur le réseau ainsi que la sécurité, la sûreté et l'efficacité de ce réseau ;
- le raccordement des producteurs, des consommateurs, la connexion avec les réseaux publics de distribution et l'interconnexion avec les réseaux des autres pays européens, dans des conditions non-discriminatoires.

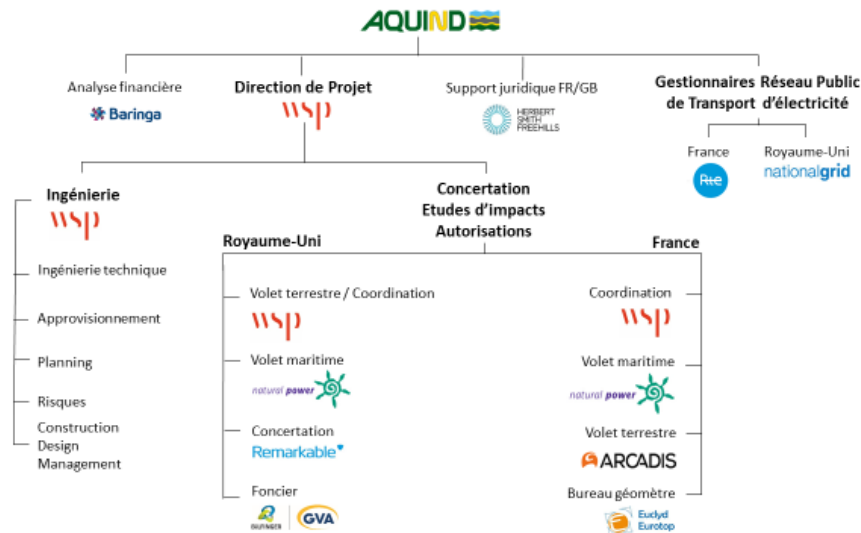
Au titre de sa mission de raccordement et d'accès au réseau, RTE est amené à assurer le raccordement des Nouvelles Interconnexions Dérogatoires dans les conditions fixées notamment par la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) du 9 mai 2012. C'est à ce titre que RTE est chargé de la maîtrise d'ouvrage des infrastructures de raccordement au réseau public de transport d'électricité du projet d'interconnexion de Aquind.

#### 13. Equipe projet

Les sociétés WSP, Arcadis et Natural Power ont été mandatées pour accompagner Aquind dans le développement de son projet d'interconnexion électrique. Elles ont travaillé à l'étude de la faisabilité du projet via l'identification des contraintes. Les missions se répartissent de la manière suivante :

- **WSP** : ingénierie et supervision générale France – Royaume-Uni ;
- **Arcadis** : faisabilité du tracé terrestre en France, du poste électrique RTE de Barnabos (département de Seine-Maritime) à l'atterrage, évaluation des enjeux environnementaux sur le tracé terrestre du projet ;
- **Natural Power** : faisabilité du tracé maritime, de l'atterrage français à l'atterrage anglais. Bureau d'études basé au Royaume-Uni et en France (Nantes et Paris), Natural Power a été mandaté pour évaluer les enjeux environnementaux du volet maritime du projet et de son atterrage.

## Acteurs du projet



### LE PROJET AQUIND INTERCONNECTOR

#### Contexte et vue schématique du projet.

Le projet Aquind a été initié dès l'année 2015. Son développement a débuté avec la désignation de la France et du Royaume-Uni comme marché de connexion optimal pour une nouvelle interconnexion électrique transfrontière. L'augmentation des capacités d'échanges électriques entre ces deux pays est en effet désignée parmi les développements prioritaires par l'ensemble des gestionnaires du réseau de transport d'électricité pan-européen regroupé dans l'ENTSO-E (European Network of Transmission System Operators for Electricity). Les avantages de l'interconnexion concernent :

- la sécurité d'approvisionnement en énergie ;
- l'évacuation et la valorisation de l'électricité produite par des énergies renouvelables ;
- l'augmentation de la compétitivité dans un réseau davantage interconnecté contribuant à une baisse des prix pour le consommateur final ;
- l'amélioration de la gestion des pics de demande et de production pour les gestionnaires des réseaux publics de transport d'électricité.

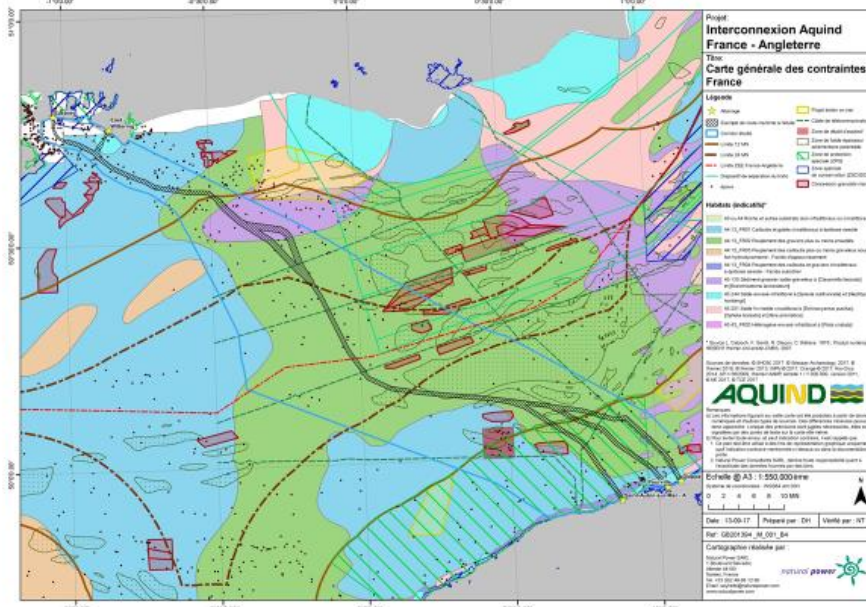
La capacité d'accueil du réseau pour l'import et l'export d'électricité entre la France et le Royaume-Uni a été établie grâce à une étude des contraintes de réseau et aux premières consultations auprès des opérateurs nationaux de transport : RTE pour la France et NGET (National Grid Electricity Transmission) pour le Royaume-Uni.

Sur cette base, Aquind, opérateur du secteur privé, a manifesté son intérêt pour se positionner sur le développement d'infrastructures d'échanges d'énergie électrique entre la France et la Grande Bretagne. La société Aquind s'est ainsi rapprochée de RTE qui a proposé à Aquind une liste des postes du réseau public de transport d'électricité sur lesquels pourrait se raccorder la NID. Les critères d'évaluation ont été les suivants :

- la faisabilité technique du raccordement dans le poste,
- l'appréciation qualitative du risque de contraintes sur le réseau public de transport d'électricité et de la nécessité de le renforcer.

Au regard de la puissance à raccorder (2000 Méga Watts - MW), des études relatives aux possibilités de raccordement aux postes RTE 400 kV existants proches de la côte française ont été menées en 2015. Parmi les trois points identifiés de raccordement au réseau français de distribution d'électricité, deux étaient situés au sein de la commune du Havre, au poste électrique du Havre ou sur la ligne Le Havre – Rougemontier. Le dernier point de raccordement se situait au poste électrique de Barnabos, sur le territoire de la commune de Bertrimont.

### Aire et couloir d'étude



Des études plus précises ont alors été menées courant 2016 par RTE et Aquind avec pour objectif l'examen des impacts techniques du raccordement (contraintes pour le réseau français) et l'évaluation des coûts et du temps nécessaire pour réaliser celui-ci. Ces échanges ont abouti à sélectionner le poste RTE de Banabos (Commune de Bertrimont, département de Seine-Maritime) comme point de raccordement préférentiel.

Un processus similaire a été mené au Royaume-Uni, et a abouti à la sélection du poste de Lovedean (400 kV) comme point de raccordement. Suite à la sélection de ces deux postes électriques en France et au Royaume-Uni, des études de faisabilité, notamment sous les angles techniques et environnementaux, ont conduit à une localisation plus précise du tracé des câbles de raccordement et des stations de conversion, dans le respect de la doctrine « ERC » relative à la séquence Eviter-Réduire-Compenser. Ces études ont permis d'affiner la définition du projet en prenant en compte les enjeux environnementaux qui seront étudiés dans l'étude d'impact sur l'environnement et dans l'ensemble des dossiers réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations pour sa réalisation puis son exploitation. Le projet est aujourd'hui en phase de développement durant laquelle des études techniques détaillées sont réalisées et des sociétés d'ingénierie et de construction sont sélectionnées afin d'accompagner la démarche de la société Aquind. Dans le cadre de cette phase de développement le projet pourra être optimisé et ajusté, en prenant en compte les résultats :

- des études techniques réalisées en mer, sur terre, et sur le littoral ;
- des études environnementales, dans le cadre de la démarche ERC (Eviter, Réduire, Compenser) ;
- des procédures de participation du public.

L'aboutissement de ces différentes phases doit conduire les maitres d'ouvrage à proposer un projet qui évite et réduit au maximum les impacts environnementaux, tout en prenant en considération les avis et les intérêts du public et des acteurs locaux.

## **OBJECTIFS DU PROJET ET ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES**

### **31. Objectifs principaux**

Face au vieillissement des infrastructures ainsi qu'aux défis de la transition énergétique, le marché européen de l'énergie est conduit à évoluer significativement vers une plus grande part d'énergies renouvelables soutenues par un réseau amélioré capable de distribuer l'énergie et d'assurer la sécurité d'approvisionnement. Le projet porté par Aquind participe à ces transformations en proposant une nouvelle liaison de transport d'énergie par des câbles haute tension sous-marins et souterrains à courant continu, reliant la région Normandie en France à la côte sud de l'Angleterre.

### **32. Enjeux socio-économiques**

Avec une puissance nominale de 2000 MW, Aquind augmentera la capacité transfrontalière d'échange d'énergie électrique entre la Grande-Bretagne et la France, en poursuivant les principaux objectifs suivants :

- favoriser la concurrence en permettant une offre d'une plus grande flexibilité tout en améliorant la sécurité de l'approvisionnement énergétique (périodes de grands froids, par exemple) ;
- assurer une fourniture d'énergie issue des nouvelles sources de production, notamment renouvelables, et assurant les besoins issus de demandes nouvelles (utilisation de véhicules électriques, par exemple) ;
- mieux répartir la production énergétique entre les marchés français et anglais par une gestion adaptée des surplus de production.

La mise en œuvre du projet permettra d'établir une source alternative de fourniture d'électricité entre la France et le R-U, lesquels conserveront la possibilité d'utiliser leur réseau en autonomie. En cas d'incident sur l'un des réseaux nationaux de transport d'électricité, l'interconnexion pourra permettre plus aisément d'utiliser l'énergie produite par l'autre pays pour contribuer à la continuité du service fourni aux consommateurs. Les échanges d'énergie pourront se faire dans les deux sens, selon les besoins et le profil de production de chaque pays. Il doit en résulter une répartition plus efficace de la production sur les marchés connectés et une baisse globale des émissions de CO2 estimée, sur 25 ans, à 50 millions de tonnes pour l'ensemble des territoires britanniques et français. Dans le cas exceptionnel d'une panne du réseau de transport d'électricité, l'énergie de l'autre Etat pourra être utilisée comme moyen rapide et efficace pour remettre le réseau sous tension.

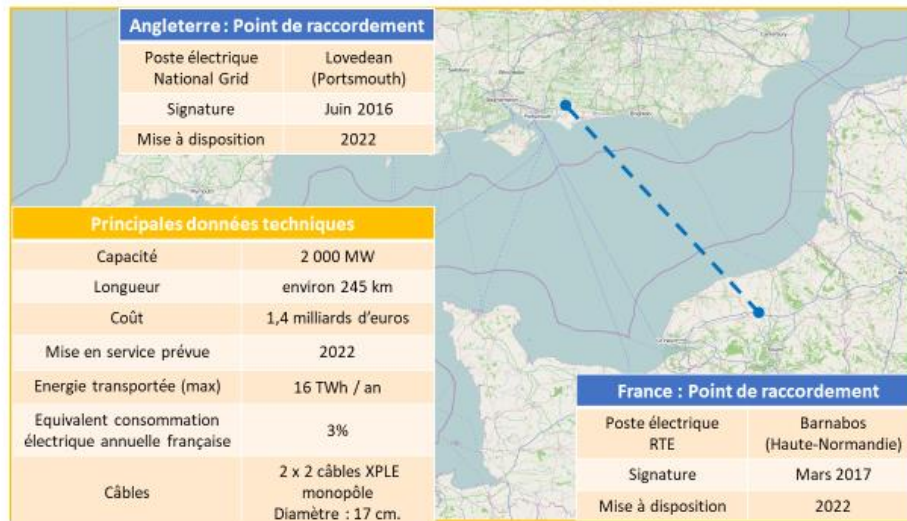
Aquind qui a pour objet d'augmenter la capacité transfrontalière de la France, permettra aussi d'améliorer l'offre de répartition des énergies renouvelables en France et dans les marchés raccordés.

La production intermittente d'électricité augmentant au fur et à mesure que les énergies renouvelables se développent en France et dans toute l'Europe (intermittence du vent, de la houle, de l'ensoleillement,...), la capacité transfrontalière supplémentaire fournie par Aquind offre l'opportunité d'exporter cette électricité supplémentaire pendant des périodes de production élevée d'énergies renouvelables et, inversement, d'importer de l'électricité pendant les périodes de production plus faible.

Les interconnexions d'électricité jouent un rôle crucial dans la stratégie de l'Union européenne pour obtenir un marché de l'énergie européen qui soit à la fois compétitif et intégré. De plus grandes opportunités de négociation avec les marchés européens de l'énergie pour la France contribueront à réduire les prix de l'électricité en Europe.

## CARACTERISTIQUES DU PROJET AQUIND INTERCONNECTOR

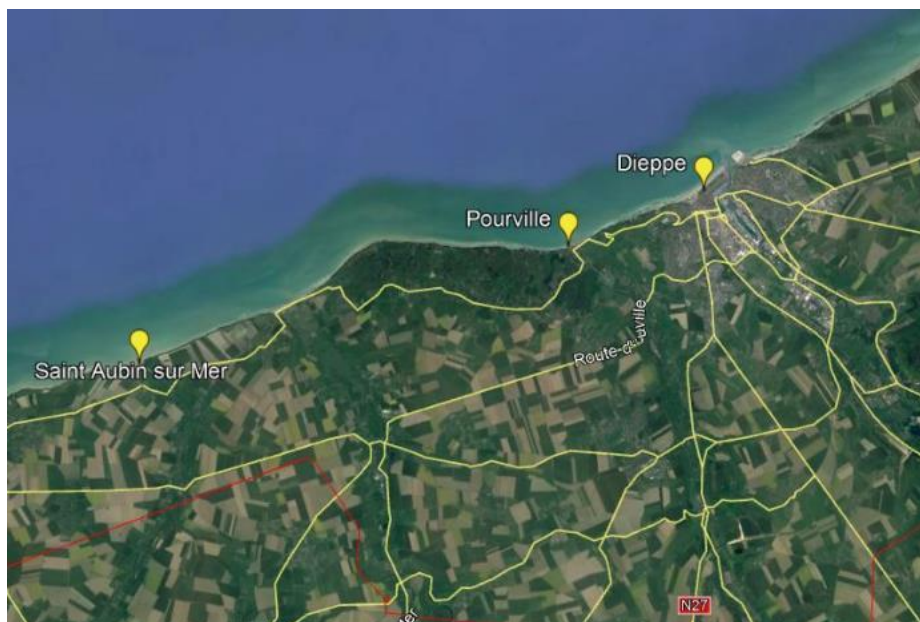
Le projet en cours de développement est une interconnexion constituée de deux liaisons indépendantes de 1000 MW et d'une tension d'environ 320 kV de courant continu, raccordées ensuite au réseau d'électricité après conversion en courant alternatif de 400 kV. Les caractéristiques générales du projet sont présentées ci-dessous :



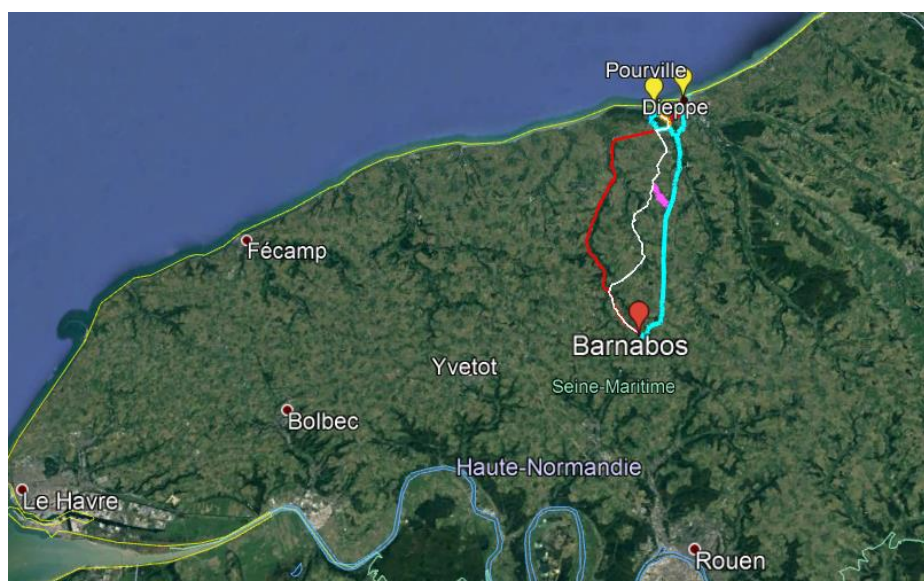
Le raccordement électrique proposé par Aquind vise un échange transmanche de courant continu par l'intermédiaire de câbles sous-marins. Cette liaison nécessite un point d'atterrage sur chaque littoral, depuis lequel elle se prolonge à un poste de transformation de courant continu en courant alternatif. Un trajet terrestre de la liaison depuis le point d'atterrage jusqu'à cette station de conversion est donc nécessaire. La liaison sous-marine représente une longueur d'environ 180 km. Le trajet terrestre étudié depuis le point d'atterrage du câble sur le littoral français et la station de conversion située à proximité du site RTE de Barnabos devrait se déployer sur environ 40 km.

*Le choix du lieu de franchissement du trait de côte sur le littoral français n'est pas encore arrêté à ce stade. En effet, différentes solutions sont en cours d'étude par le maître d'ouvrage. Elles sont examinées notamment au regard des enjeux environnementaux et d'usages terrestres et marins recensés ainsi que des contraintes physiques liées à la réalisation des travaux d'ingénierie. Les intérêts et points de vigilance recensés pour chaque point d'atterrage à l'étude seront définis par les études encore en cours.*





Points d'atterrage sélectionnés



Tracés terrestres envisagés

### **COÛT ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE MISE EN SERVICE**

Le coût du projet a été déterminé par le biais d'un processus de consultation auprès des fournisseurs de câbles et de stations de conversion ainsi qu'auprès des gestionnaires des réseaux de transport. Les dépenses d'investissement se répartissent, selon Aquind, entre les câbles (45%) et les 2 stations de conversion (55% - en France et au Royaume-Uni) pour un total évalué en 2018 à 1,4 milliard d'euros. Cette somme peut évoluer en fonction des conditions du marché lors de l'attribution du contrat.

Le planning général du projet comprend 3 phases principales que sont :

- Le développement du projet (étape actuelle comprenant notamment les études, les concertations, les demandes d'autorisations, les enquêtes publiques) de 2018 à 2020 ;
- La construction de 2020 à 2022 ;
- L'exploitation à partir de 2023.



## MISSION DU GARANT

Le garant observe le processus de concertation dans le but de l'infléchir ou de l'améliorer. Dans le cadre du "socle minimal" de ses missions (fonction d'observation, fonction de rendre compte, fonction de rappel du cadre, fonction de recours), il est garant :

- des modalités de participation du public (calendrier, méthodes et outils de participation permettant la participation continue de tous les publics concernés) ;
- de la qualité, de l'intelligibilité, de la sincérité des informations, et de l'adéquation des outils et supports de diffusion ;
- des caractéristiques et de la pertinence des outils d'expression du public (pour poser des questions et formuler des observations ou des propositions alternatives) ;
- de la qualité des réponses apportées aux questions posées par le public. Le garant doit respecter les principes d'une démarche de concertation (argumentation et transparence) et les valeurs propres à sa fonction (neutralité et réserve, égalité de traitement, indépendance). Le non-respect de ces obligations pourra conduire, après échange avec le garant, à la radiation de la liste.

Avec l'accord de l'ensemble des parties prenantes de la concertation, le garant peut exercer d'autres fonctions : conseil méthodologique, artisan du dialogue, animation, gardien de la mémoire. Elles constituent le socle élargi et facultatif de ses missions.

Le garant est neutre et indépendant. Il est accompagné par la commission nationale du débat public (CNDP) et associé à l'ensemble du processus de concertation.

## ORGANISATION ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION

Par décision n° 2017 / 52 / Aquind / 1 en date du **4 octobre 2017** (cf. P.J. 1), le Président de la CNDP a désigné M. Laurent DEMOLINS comme garant du processus de concertation préalable que les maîtres d'ouvrage du projet de nouvelle interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni « Aquind » devront organiser selon des modalités définies par la CNDP. M. Bernard FERY a été désigné en appui de M. DEMOLINS.

La concertation a eu lieu de chaque côté de la Manche selon des modalités très différentes mais de manière quasi simultanée s'agissant d'un projet d'intérêt commun (PIC) qui oblige à ce que les débuts des concertations ne soient pas espacés de plus de 2 mois. Si le présent document ne traite que de la concertation côté français, il convient toutefois de préciser que la concertation au Royaume-Uni s'est déroulée du 24 au 27 janvier, la pratique outre-Manche consistant à une série d'évènements condensés dans le temps, le site internet britannique demeurant ouvert aux commentaires et questions jusqu'au dépôt des dossiers d'autorisation.

Côté français, la concertation préalable s'est organisée en deux phases successives, l'une préparatoire qui s'est déroulée du 4 octobre 2017 au 18 mars 2018, l'autre active qui s'est tenue du 19 mars au 4 mai 2018. Ces deux périodes sont présentées ci-après.

### **La phase préparatoire de la concertation préalable. 4 octobre 2017 – 18 mars 2018. Déroulé.**

Le garant s'est attaché tout au long de cette 1<sup>ère</sup> phase à faire valoir auprès du maître d'ouvrage les principes fondamentaux de la concertation que la CNDP s'attachait à faire respecter via la mission du garant.

A cet effet, différentes réunions se sont tenues, tout au long de la période, avec le maître d'ouvrage, la préfecture de Normandie, les élus, la presse locale et régionale, qui ont abouti, après validation par la CNDP du dossier du maître d'ouvrage, à la publication le 28 février de l'avis de concertation préalable du projet d'interconnexion Aquind entre la France et le Royaume-Uni. Le déroulement de ces réunions est présenté ci-dessous.

Dès sa désignation, le garant a procédé à une première étude du dossier de saisine remis à la CNDP. Avec le concours de M. Bernard FERY qu'il a rencontré **le 10 octobre**, il a dressé un état des principales questions que pouvait susciter le dossier de saisine et auxquelles il lui semblait souhaitable que la maîtrise d'ouvrage puisse apporter des réponses en complétant si nécessaire le dossier de saisine. Cet état a été adressé le 14 octobre au maître d'ouvrage qui s'est engagé à y apporter des réponses en amont de la **première réunion de travail avec le garant** dont la date a été fixée au 6 novembre 2017.

Lors de la réunion du **6 novembre** au cours de laquelle le maître d'ouvrage a présenté le projet Aquind d'interconnexion électrique, les garants ont demandé à ce que le document qui serait présenté au public, précise certaines des données du projet (justification, techniques employées, vulgarisation de certaines informations). Il a aussi été demandé au maître d'ouvrage d'avoir recours à un service spécialisé de communication compte tenu du nombre de personnes impliquées dans le projet, de la nécessité de vulgariser certaines informations et de mettre en place un nombre varié de vecteurs de communication (site internet, réseaux sociaux, flyers, documents d'information, presse, etc.).

**Le 20 décembre**, le maître d'ouvrage a présenté l'ébauche déjà très avancée du dossier maître d'ouvrage (DMO) final. Cette réunion a permis au garant de rappeler l'importance qu'il convenait que le maître d'ouvrage porte à la concertation et à la qualité de celle-ci. Dans cet esprit, il a proposé que le maître d'ouvrage rencontre la Préfète de la région Normandie et ses services pour apprécier au mieux le cadre général de l'action et recueillir l'avis mais aussi les recommandations de l'autorité

administrative sur les démarches éventuelles encore à entreprendre pour garantir la meilleure concertation possible.

**Le 6 janvier 2018**, une rencontre s'est tenue à Rouen avec Madame Fabienne Buccio, Préfète de la région Normandie et du département de Seine-Maritime, et les services de la préfecture. Cette réunion qui s'est tenue dans un excellent esprit, a permis aux services de l'Etat de prendre précisément connaissance du projet et de conseiller le maître d'ouvrage notamment sur les dates de réunions publiques et sur les réunions de travail.

**Le 18 janvier**, le garant de la concertation a de nouveau rencontré le maître d'ouvrage pour lui faire part de quelques recommandations avant la clôture et l'envoi du DMO à la CNDP en vue de la séance plénière de la CNDP du 7 février au cours de laquelle la CNDP devait donner son avis sur le projet.

**Le 8 février**, le Président de la CNDP, par décision 2018 / 9 / Aquind / 2 (cf. P.J. 2), la CNDP en ayant délibéré, a établi que la Commission considérait que le dossier de concertation proposé par les maîtres d'ouvrage était suffisamment complet pour engager la concertation et que la Commission prenait acte des modalités de concertation et du calendrier envisagé par les maîtres d'ouvrage du projet Aquind, cette concertation devant se dérouler du 19 mars au 4 mai 2018.

**Le 28 février**, l'avis de concertation préalable (cf. P.J. 3) a été adressé à l'ensemble des communes et inter-municipalités concernées ainsi qu'aux journaux Paris Normandie et au Courrier Cauchois (cf. P.J. 4) après que le maître d'ouvrage ait pris attache avec les différentes municipalités concernées à un titre ou à un autre par le projet. Cet avis précise notamment les coordonnées du garant et indique l'ouverture d'un site internet dédié à la concertation « [www.concertation-aquind.fr](http://www.concertation-aquind.fr) » et consultable pendant toute sa durée.

A la même date, le site de la société Aquind « <http://aquind.fr/> » renvoie sur le site de la concertation du projet « <https://aquindconsultation.fr/> » lequel permet de consulter en ligne le dossier et l'avis de concertation préalables ainsi que le résumé non technique du projet. Les informations suivantes peuvent notamment y être consultées par le public :

- les objectifs du projet ;
- les principales caractéristiques du projet ;
- un encart permettant au public de poser des questions aux maîtres d'ouvrage et d'émettre un avis sur le projet ;
- le calendrier de la concertation ;
- les étapes suivants la concertation préalable ;
- les pièces de la concertation téléchargeables : dossier des maîtres d'ouvrage, brochure, poster.

**Le 7 mars**, le garant et le maître d'ouvrage ont rencontré à Dieppe M. Raphaël Noury, journaliste du Paris-Normandie. Parallèlement, le garant a fait part au MO de diverses propositions d'évolution du site de la concertation afin que celui-ci soit aussi pertinent possible, remplisse au mieux sa fonction d'information et de transparence. Le MO s'est chaque fois attaché à améliorer son site dans les délais les plus brefs.

**Le 15 mars**, le garant a participé à la journée de préparation de la concertation préalable organisée par le maître d'ouvrage avant le début de la phase active de la concertation. Il s'est agi, à travers cette réunion de travail, de préparer le déroulement des réunions publiques pour répondre au mieux aux attentes de celui-ci. A cette occasion, il a rappelé l'importance de permettre au public d'accéder à une information pertinente, la concertation préalable visant notamment à recueillir l'avis de la population pour enrichir le projet.

Il a été convenu à cette occasion qu'Aquind et RTE seraient présents à chacune des trois réunions publiques quand bien même le rôle tenu par RTE était principalement centré sur la station de conversion et le raccordement de l'interconnexion au réseau national.

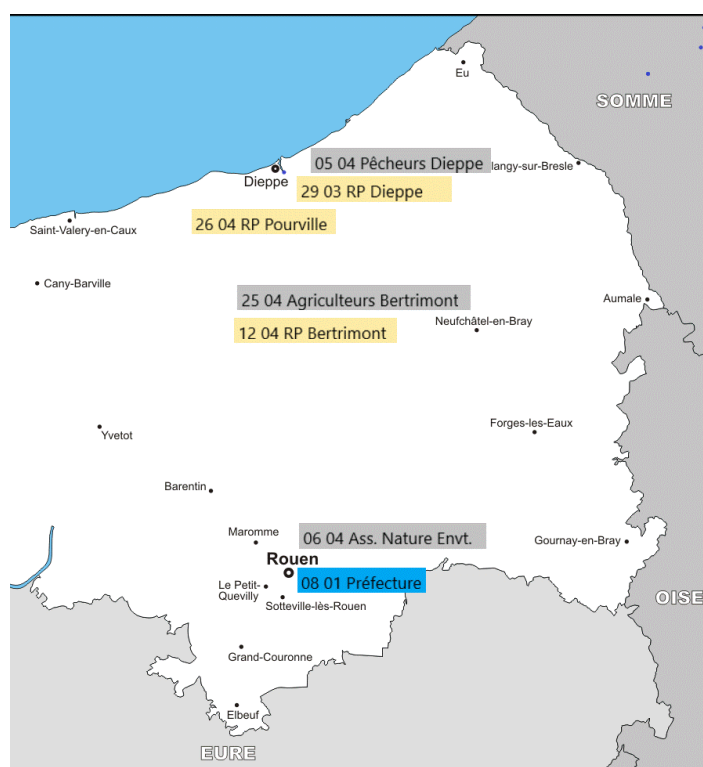
### **La phase active de la concertation préalable. 19 mars – 4 mai 2018.**

A la date du premier jour de la concertation, le 19 mars, six points d'information ont été mis en place à la mairie de Dieppe, à la Sous-Préfecture de Dieppe, à la CCI Antenne de Dieppe, à la mairie d'Hautot-sur-Mer, au siège de la Communauté de commune Terroir de Caux et à la mairie de Bertrimont. Par ailleurs, des brochures d'information sur le projet ont été déposées à l'office du tourisme de Dieppe.

Le **19 mars**, premier jour de la concertation préalable, le site Aquind indique 107 visiteurs puis 129 le 21 mars, 161 le 24 mars, 212 le 26 mars, 431 le 3 avril, 489 le 5 avril, 577 le 8 avril, 628 le 10 avril, 663 le 11 avril, 690 le 12 avril, 746 le 13 avril, 830 le 17 avril, 915 le 20 avril, 958 le 22 avril, 1036 le 24 avril, 1108 le 26 avril, 1152 le 28 avril, 1168 le 30 avril, 1184 le 1<sup>er</sup> mai, 1217.

Le **26 mars**, le MO publie sur son site Aquind Consultation le communiqué du Collectif « Stop EPR ni à Penly ni ailleurs ».

#### Réunions publiques et ateliers thématiques



**La première réunion publique, le 28 mars à Dieppe**, a réuni 20 participants. Après une présentation d'environ cinquante minutes, elle a donné lieu à **neuf questions** ou interventions dont quatre d'une même personne opposée à ce projet qu'elle considère comme précipité voire non nécessaire (cf. P. J. 6). Cet intervenant déplore que la question du nucléaire et la production d'énergie d'origine nucléaire ne soient pas traitées dans la présentation du projet.

Le maire de Dieppe souligne l'enjeu important du projet aux motifs qu'il concerne l'énergie, un montant global de 1,4 M d'euros et une traversée de la mer qui oblige à faire preuve de vigilance vis-à-vis des nombreux acteurs (pêcheurs, touristes, ville de Dieppe, etc.).

Le comité des pêches qui a déjà eu des contacts avec Aquind, indique qu'il sera vigilant sur le projet et son développement tout en n'ayant pas d'opposition franche à ce stade.

Des précisions sont apportées en indiquant que le tracé sous route sera privilégié sans qu'il puisse toutefois être retenu sur tout le parcours qui sera retenu in fine.

En résumé, la réunion s'est déroulée dans de bonnes conditions mais avec une faible participation. Il a été convenu que les questions posées et les réponses du MO seraient portées sur le site web de la consultation. La nécessité de justifier plus précisément l'intérêt du projet est également apparue du fait de l'opposition claire manifestée par le Collectif « Stop EPR ni à Penly ni ailleurs ».

Le **29 mars**, une pétition est engagée par le Collectif « Stop EPR ni à Penly ni ailleurs », via la plateforme Cyberacteurs : <https://www.cyberacteurs.org/cyberactions/nonauprojetaquind-2232.html>. Cette pétition a abouti à ce que 841 emails identiques soient automatiquement envoyés à l'adresse : [concertationaquind@arcadis.com](mailto:concertationaquind@arcadis.com) (à 16h52, le 29 mars). Au 5 avril, 3050 mails relatifs à la pétition avaient été ainsi adressés au site de la consultation. Ils étaient 3419 mails à la date du 4 mai.

A ce stade, l'équipe Aquind n'envisage pas d'apporter de réponse individuelle à chacun des signataires de la pétition. En revanche, le site <https://aquindconsultation.fr> apporte dès le 4 avril une réponse argumentée à la contribution adressée par le Collectif « Stop EPR ni à Penly ni ailleurs » le 25 mars 2018 à l'occasion de la concertation préalable sur le projet d'interconnexion Aquind. Les arguments développés par Aquind portent sur la justification du projet, son indépendance, sa localisation et ses impacts environnementaux.

**Le premier atelier thématique** s'est tenu le **5 avril** à Rouen avec les **associations nature et environnement** (Fédération Nature et Environnement, Ligue de protection des Oiseaux, Stop EPR) dans une ambiance constructive et d'écoutes mutuelles (cf. P. J. 7).

Compte tenu de l'enterrage des câbles (absence de structures aériennes), la LPO a considéré que le projet ne devrait pas avoir d'impact important sur les oiseaux. Une attention particulière devra être portée aux zones humides et aux aménagements paysagers autour de la zone de Barnabos. Le MO devra avoir la maîtrise foncière au-delà des 9 ha prévus du projet afin de pouvoir réaliser les aménagements paysagers en dehors du site de conversion électrique. La LPO a proposé d'être en lien étroit avec le MO pour apporter ses conseils et avis lors des aménagements paysagers visant à protéger les oiseaux.

La FNE a souligné l'intérêt de disposer des études d'impact déjà produites lors de projets similaires. Les préoccupations de « Stop EPR ni à Penly ni ailleurs » sur l'opportunité du projet ont été identiques à celles présentées lors de la réunion publique à Dieppe le 28 mars.

**Le second atelier thématique** s'est tenu le **6 avril** à Dieppe avec le **Comité régional des pêches maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) de Normandie** (cf. P. J. 8). Les échanges ont été très productifs et devraient permettre au MO de bien prendre en considération l'activité de la pêche professionnelle (saisonnalité, arts dormants, arts traînants, pêche à pied, variété des activités, etc.). L'intérêt tout particulier à porter aux petits pêcheurs et pêcheurs dormants en cas de perte d'exploitation a été mis en évidence (recherche de compensations et indemnisations).

La CRPMEM a souligné la bonne coopération avec le MO et sa qualité de l'écoute en comparaison avec d'autres projets en cours de développement. L'atelier a été considéré comme un travail utile et empreint de clarté qui s'inscrit toutefois dans un contexte difficile au regard du nombre de projets sur toute la Manche et notamment de l'image négative du projet éolien Dieppe Le Tréport dans le monde de la pêche.

Le **9 avril**, le MO fait publier dans Paris-Normandie édition de Dieppe, une demi-page relative aux deux réunions publiques à venir afin d'inciter les lecteurs à y participer (cf. P. J. 9).

**La seconde réunion publique s'est tenue le 12 avril à Bertrimont** (cf. P. J. 10) et a réuni 37 participants dont un grand nombre d'agriculteurs et les maires (ou leurs représentants) des trois communes susceptibles d'abriter la station de conversion. Cette réunion intéressante et riche d'enseignements a duré plus de 3 heures. Les **vingt-six questions** posées ou interventions des agriculteurs ont ainsi mis en

évidence des interrogations fortes et des inquiétudes manifestes quant au projet. De fait, les participants sont apparus en attente de réponses plus précises de la part des maîtres d'ouvrage (Aquind et Arcadis). L'intérêt de la réunion et la clarté du discours tenu ont toutefois été appréciés.

A l'issue de cette réunion, le maître d'ouvrage a convenu qu'une attention particulière devait être apportée à ce que tous les agriculteurs propriétaires ou exploitants concernés par la zone d'implantation possible de la station de conversion soient effectivement conviés à l'atelier agriculteurs du 25 avril organisé avec la chambre d'agriculture. Dans un souci de facilitation, il a été décidé que la réunion se tiendrait à Bertrimont et non à Rouen, trop éloigné des agriculteurs potentiellement concernés.

A cet effet, le maître d'ouvrage a adressé **le 19 avril** aux propriétaires et aux exploitants de la zone possible d'implantation de la station de conversion autour du poste de Barnabos ainsi qu'aux trois maires des communes concernées **une invitation à la réunion organisée le 25 avril à Bertrimont** avec les agriculteurs et les représentants de la chambre d'agriculture. Cinquante-six courriers ont ainsi été envoyés (cf. P. J. 11).

**Le troisième atelier, consacré le 25 avril aux agriculteurs du périmètre d'étude et à la chambre d'agriculture de Rouen**, a réuni à **Bertrimont** une quinzaine d'agriculteurs et quatre représentants de la chambre d'agriculture et de la Safer (cf. P. J. 12). Cette réunion a permis au maître d'ouvrage de percevoir plus précisément les interrogations et inquiétudes des agriculteurs propriétaires ou exploitants et à ces derniers de mieux comprendre le cadre général de la concertation préalable et l'importance portée à l'écoute des interlocuteurs locaux par Aquind. Les principaux échanges ont porté sur les questions relatives à la santé publique, à l'enfouissement de la station, aux bruits générés par celle-ci, à l'amélioration d'une situation dégradée depuis longtemps par le poste de Barnabos, aux lignes HT déjà existantes.

Après deux heures et demi d'échanges, le garant a proposé aux agriculteurs d'indiquer les emplacements à privilégier selon eux (emplacement moins visible, terrain de moindre valeur agricole, proximité ligne HT, etc.). Les participants (agriculteurs, maître d'ouvrage et garant) se sont alors rendus sur le terrain pour découvrir les deux emplacements que les agriculteurs proposaient comme lieu d'implantation de la station de conversion. Cette démarche constructive a été appréciée par tous les participants et a concrétisé l'excellent climat de coopération entre les parties. Elle a permis au maître d'ouvrage de mieux cerner des possibilités réelles d'implantation qui soient réellement en phase avec les utilisateurs de la terre agricole.

Sur cette base, Aquind va procéder à des études de faisabilité plus approfondie sur chacun des deux emplacements. Aquind a convenu qu'ils reviendraient courant juin pour informer les agriculteurs de l'évolution de l'étude de l'implantation de la station de conversion.

**La troisième et dernière réunion publique** s'est tenue à **Pourville le 26 avril**. Elle a réuni 22 participants dont le maire de la commune (cf. P. J. 13). Elle a donné lieu à **dix-neuf interrogations** ou échanges et a permis au maire de faire part d'une appréciation sur le projet manifestement différente de celle du maître d'ouvrage. Le maire souhaite que des éclaircissements soient apportés quant aux raisons pour lesquelles d'autres sites n'ont pas été retenus et aux motifs qui ont conduit le maître d'ouvrage à faire le choix final dans son DMO d'un atterrissage à Pourville ou à Dieppe. Par ailleurs, faute de retombées sur la commune, la municipalité craint de n'avoir à supporter que les désagréments du projet sans en tirer de réel bénéfice. Des contreparties sont donc attendues de la part du maître d'ouvrage pour que les désagréments liés aux travaux puis aux difficultés ultérieures (travaux de voirie dans les zones de passage du câble) soient compensés. Le Président d'Aquind, conscient de cette difficulté, devrait se rapprocher prochainement du maire de Pourville.

La question des zones humides (vallée de la Scie) a été largement abordée et prise en compte par Aquind. Le risque submersion marine a été souligné. Parallèlement, il a été regretté que le journal local « La Vigie » n'ait pas été contacté par le maître d'ouvrage.

## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

### QUELQUES DATES CLÉS

La Commission Nationale du Débat Public réunie en séance le 4 octobre 2017 a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, désignant Laurent Demolins à cet effet avec l'appui de Monsieur Bernard Ferry (décision n° 2017/52). Le dossier de concertation et les modalités de celle-ci ont été validés par la Commission Nationale du Débat Public le 8 février 2018 (décision n°2018/9). La concertation initiale s'est déroulée du 19 mars au 4 mai 2018.

Le bilan de la concertation a été adressé par le garant au maître d'ouvrage, à la CNDP et à la Préfète de la région Normandie et de la Seine Maritime. Il doit être présenté à la séance plénière de la CNDP au début du mois de juin 2018.

### PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

Le périmètre de la concertation est l'interconnexion électrique Royaume-Uni – France entre Portsmouth et Dieppe ou ses environs.

### DOCUMENTS DE LA CONCERTATION

27 dossiers de concertation ont été adressés aux maires/président d'EPCI, 400 exemplaires du dossier complet du maître d'ouvrage et 1500 brochures d'information distribués.

Des panneaux d'information et des plaquettes ont été déposés dans 6 lieux publics (mairies de Dieppe, Hautot-sur-Mer et Bertrimont, Sous-Préfecture de Dieppe, CCI-Antenne de Dieppe, siège de la Communauté de commune Terroir de Caux). Les 6 registres papier mis en place dans les points d'information n'ont donné lieu à aucune remarque ou observation écrite.

Deux avis d'annonces légales dans Paris Normandie et le Courrier Cauchois ont été publiés le 5 mars.

Les réunions publiques ont fait l'objet d'annonce par posters dans les 13 communes de Varneville Bretteville, Saint Vaast du Val, Val de Sâane, Calleville-les-deux -Eglises, Tôtes, Belmesnil, Lamberville, Bertreville Saint Ouen, Auppegard, Colmesnil-Manneville, Offranville, Saint Aubin sur Scie, Hautot sur Mer.

Cinq encarts publicitaires d'une demi-page ont été publiés dans les éditions papiers des 9, 11, 21, 23 et 25 avril de Paris-Normandie, invitant le public à se rendre aux réunions publiques et à participer sur le site internet de la concertation.

Une bannière publicitaire sur le site internet Paris-Normandie.fr invitant le public à se rendre aux réunions publiques et à participer sur le site internet de la concertation, a été vue 50 000 fois.

Un espace de publicité a été mis sur Facebook du 22 mars au 26 avril pour annoncer les réunions publiques, (582 clics).

Cinquante-six courriers ont été envoyés aux propriétaires concernés par la zone de recherche d'implantation de la station de conversion, aux exploitants et aux trois maires concernés par cette même zone pour les inviter à participer à l'atelier agriculture du 25 avril.

Quatre articles ont été publiés dans Paris Normandie (et sur [www.paris-normandie.fr](http://www.paris-normandie.fr)) :

*Dieppe : un pont électrique vers l'Angleterre (11 mars), Près de Dieppe, les Anglais débarquent en courant (17 mars), Le projet d'interconnexion électrique Aquind inquiète les habitants de Bertrimont (16 avril), Le projet Aquind est mal perçu par les habitants et le maire à Hautot-sur-Mer (27 avril).*

Deux articles dans Les Informations Dieppoises : édition du 27 avril et édition du 1er mai.

Un reportage France 3 Région au journal télévisé 19-20 (vendredi 6 avril).



## ÉVÉNEMENTS PUBLICS

Trois réunions publiques en soirée, à Dieppe, Bertrimont et Hautot-sur-Mer ;

Trois ateliers thématiques avec les pêcheurs (Dieppe), les agriculteurs (Bertrimont) et les associations nature et environnement (Rouen) ;

Un déplacement sur les terrains proposés à l'implantation de la station de conversion par les agriculteurs concernés par le périmètre d'étude du maître d'ouvrage.

## PARTICIPANTS

1230 connexions au site internet pour 787 visiteurs différents et un temps moyen de consultation du site de 1 minute et 27 secondes par visite (48 secondes en moyenne pendant la première semaine et 3 minutes 23 secondes en moyenne pendant la sixième semaine). Dix questions ont été posées et une contribution apportée via le site Aquind consultation.

Quatre-vingt personnes ont assisté aux réunions publiques, lesquelles ont donné lieu à plus de cinquante échanges, questions ou avis.

Les trois ateliers thématiques (environnement, pêche professionnelle, agriculteurs) ont réuni une trentaine de participants.

Le garant a été saisi par courriel à 4 reprises. Ces courriels ont donné lieu à une réponse argumentée du garant après échange avec le maître d'ouvrage.

Dix questions et une contribution ont été posées sur le site web. Chacune d'entre-elles a fait l'objet d'une réponse personnalisée et argumentée du maître d'ouvrage et dont le garant a reçu copie.

Un total de soixante-quatre questions ou avis émis, tous supports confondus.

## RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le maître d'ouvrage a porté une attention constante à la qualité de la concertation et aux recommandations du garant qu'il s'est toujours attaché à satisfaire sans délais. Le rôle du garant a donc été grandement facilité du fait d'un maître d'ouvrage coopératif et soucieux d'apporter une réponse ou un complément de réponse à chacune des questions posées comme à la contribution qui lui a été adressée par le collectif Stop EPR.

La transparence a ainsi constitué l'un des fils directeurs de chacune des étapes de la concertation (utilisation des réseaux sociaux, construction du site Aquind – affichage des dates de concertation, publication de l'avis de concertation préalable et des articles de presse, comptage et affichage du nombre de consultations du site - participation aux réunions publiques des 2 maîtres d'ouvrage, etc.).

Le maître d'ouvrage a su adapter son dispositif de concertation à l'attente particulière de certaines des populations plus particulièrement impactées par le projet, qu'il s'agisse des pêcheurs ou des agriculteurs. Concernant les agriculteurs, fort des enseignements de la réunion publique du 12 avril à Bertrimont, il a décidé d'inviter les agriculteurs propriétaires ou exploitants installés au sein de la zone d'implantation possible de la station de conversion à la réunion avec la chambre d'agriculture de Rouen. Pour faciliter leur participation et dans un souci de proximité, le maître d'ouvrage a décidé de l'organiser à Bertrimont et non plus à Rouen. Il en a informé les agriculteurs par l'envoi d'un courrier spécifique le 19 avril (cf. P. J. 10).

Les réunions publiques et les ateliers thématiques ont permis d'apporter aux questions posées par les différents publics des réponses aussi précises que le permettait l'avancement actuel du projet. Dès lors que des réponses ne pouvaient être faites immédiatement, le maître d'ouvrage s'est attaché à apporter les précisions attendues sur le site de la concertation dans les jours qui ont suivi la question ou lors de la réunion suivante (cas des agriculteurs en particulier et des réunions de Bertrimont).

La concertation préalable a ainsi permis au MO de prendre conscience de la nécessité de :

1. Prendre en considération la vie locale et l'activité économique saisonnière pour déterminer le calendrier des travaux ;
2. Etablir des liens constants avec les acteurs locaux (environnement, pêche, agriculture, municipalités) tout au long du déroulement du projet et au-delà de la période de concertation préalable ;
3. Porter une attention toute particulière aux activités générales et saisonnières de la pêche ;
4. Adapter le calendrier des travaux en mer à celui des activités nautiques (pêche côtière, pêche à pied, pêche hauturière, activité de loisir, etc.) ;
5. Rechercher une implantation de la station de conversion qui satisfasse les agriculteurs et détériore a minima un environnement déjà très dégradé par le poste de Barnabos ;
6. Privilégier une implantation de la station de conversion dans une zone peu visible, située dans une vallée plutôt que sur une crête, ou sur des terres agricoles à moindre valeur ;
7. Rechercher la possibilité d'une moindre emprise au sol de la station de conversion (6 ha plutôt que 9 ha) ;

8. Etudier avec précision les contre parties susceptibles de limiter et de compenser la dégradation du milieu par l'implantation de la station de conversion à venir ;
9. Apporter des précisions sur les nuisances sonores et l'absence de « zones blanches » nouvelles du fait des bâtiments de la station de conversion ;
10. Prendre davantage en considération les attentes de la mairie de Pourville pour compenser les inconvénients générés par les travaux d'installation du câble puis par les conséquences de la présence des câbles sur les travaux de voirie ultérieurs ;
11. Mieux préciser les raisons qui ont conduit Aquind à faire le choix des communes de Pourville et Dieppe plutôt que celui d'autres communes situées sur le littoral entre le Havre et Dieppe ;
12. Bien informer la mairie de Pourville sur la prise en compte du risque submersion ;
13. Prendre toute mesure pour sauvegarder au maximum la faune et l'habitat dans la vallée de la Scie.

## SUITES DONNÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE A LA CONCERTATION PRÉALABLE

Les échanges avec les différents acteurs ont convaincu le maître d'ouvrage de l'impérieuse nécessité de maintenir un lien étroit avec l'ensemble des acteurs<sup>1</sup> au-delà du 4 mai, date de la fin de la concertation préalable.

Sur la base des multiples échanges de la concertation préalable, le maître d'ouvrage a établi une feuille de route qui vise à tenir très régulièrement informés les différents acteurs rencontrés quant à l'évolution du projet et aux précisions susceptibles d'être apportées lorsque des réponses complètes n'ont pu être fournies en raison du niveau amont d'avancement du projet.

A court terme, des précisions seront apportées par l'équipe Aquind quant aux raisons qui ont conduit le maître d'ouvrage à éliminer tout autre choix que Pourville et Dieppe comme point d'atterrage possible. L'implantation éventuelle de la station de conversion sur l'un des deux sites proposés par les agriculteurs de Bertrimont fera l'objet d'une analyse précise dont les conclusions seront transmises aux agriculteurs et rendues publiques par l'équipe Aquind.

Le maître d'ouvrage a pris aussi acte des différentes contraintes de calendrier qui s'imposeraient dans la mise en œuvre du projet au regard notamment de l'activité touristique et de l'activité économique, tant agricole que maritime, de la région de Bertrimont (agriculture), de Dieppe et de Pourville (tourisme et pêche).

La concertation préalable clôturée, l'équipe Aquind considère qu'il lui revient désormais de :

1. Maintenir des échanges transparents et réguliers avec les organisations représentantes de la pêche professionnelle (réunions régulières) ;
2. Maintenir des échanges transparents et réguliers avec les organisations représentantes du monde agricole (Chambre d'agriculture et SAFER) ;
3. Informer et communiquer avec les agriculteurs autour de Barnabos sur une base régulière et à chaque évènement marquant du projet ;
4. Organiser, avant le dépôt de la demande d'autorisation par l'autorité compétente, deux nouvelles réunions publiques durant l'hiver 2018-2019, l'une sur le site qui sera finalement choisi comme point d'atterrage, l'autre à Bertrimont ;
5. Pérenniser le site internet concertation-aquind.fr et continuer à répondre aux questions posées via ce canal ;
6. Partager les données issues des études environnementales pour discussion et échanges avec les associations de protection de la nature et de l'environnement ;
7. Garantir, autant que de possible pour la suite des phases d'études, l'utilisation d'entreprises locales (étude paysagère, étude agricole, etc.) ;
8. Déterminer avec les municipalités concernées les possibles actions à mettre en œuvre en dédommagement de la gêne occasionnée pendant les travaux et du fait des servitudes ou contraintes qui pourraient être liées à l'interconnexion électrique ;
9. Maintenir les relations engagées avec la presse.

---

<sup>1</sup> CRPMEM, agriculteurs de Bertrimont et de ses environs, habitants de Pourville notamment.

## RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable s'est déroulée dans d'excellentes conditions en termes de transparence, de climat général et de qualité des échanges. La quasi-totalité des acteurs a fait preuve d'un esprit constructif et ouvert à la discussion et aux échanges. Le sens de la concertation préalable a été bien compris quand bien même le garant a dû rappeler à chaque réunion publique que cette concertation prenait place en amont de la décision d'autorisation du projet par l'autorité compétente.

La participation en réunion publique est toutefois restée limitée et semble témoigner d'un intérêt encore assez faible de la population pour un projet sans véritable impact sur le quotidien des habitants en dehors, d'une part, de la population de Pourville qui s'interroge sur les raisons véritables du choix de cette commune comme point d'atterrage et, d'autre part, des agriculteurs susceptibles d'être concernés par la localisation envisagée de la station de conversion.

Les questions posées au maître d'ouvrage se sont avérées légitimes. Elles ont conforté celui-ci dans l'idée que le projet ne pourrait se faire qu'avec l'assentiment des acteurs locaux et que les liens tissés au cours de la concertation préalable devaient continuer d'être entretenus au-delà du 4 mai et plus précisément tout au long du déroulement à venir du projet.

Le maître d'ouvrage s'est montré attentif et sensible à l'ensemble des arguments développés par les différents intervenants qui ont, pour la grande majorité d'entre-eux, bien argumenté leurs avis. Le maître d'ouvrage a souligné sa volonté de tenir compte de ces avis dans la conduite de son projet.

Le monde de l'environnement, celui de la pêche professionnelle et celui des agriculteurs ont semblé satisfait des annonces et aménagements envisagés par Aquind du fait des remarques qu'ils avaient pu faire. Le déplacement sur le terrain avec les agriculteurs a constitué, de fait, un apport très positif à la concertation relative à l'implantation de la station de conversion.

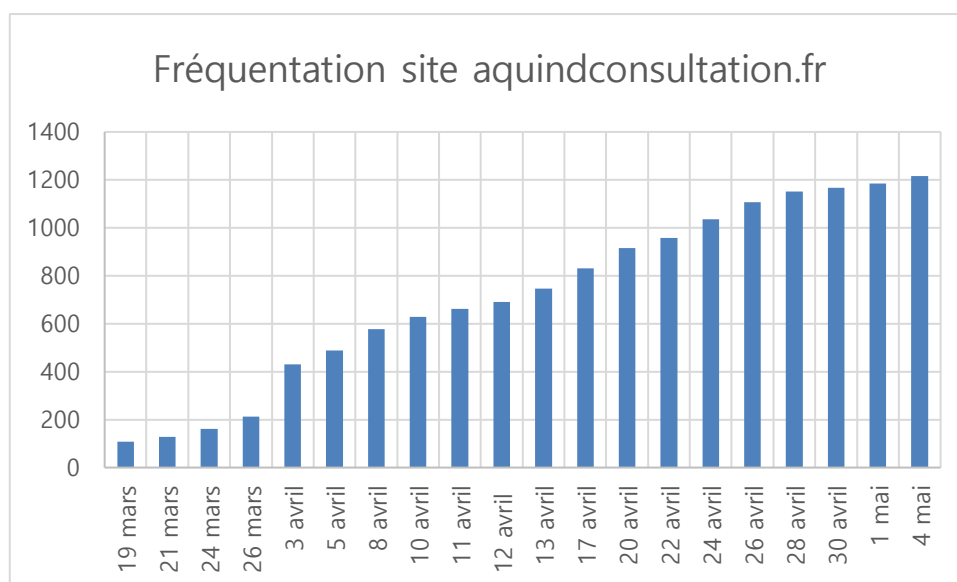
En revanche, la municipalité de Pourville s'est montrée plus réservée et peu enthousiaste sur le projet, à ce stade de la concertation. Il reste au maître d'ouvrage à reprendre contact avec l'autorité municipale pour tisser des liens plus étroits et étudier plus en détail avec la municipalité les compensations ou contreparties qu'Aquind souhaite proposer à la mairie.

Enfin, les suites que le maître d'ouvrage envisage de donner à la concertation préalable, et notamment les 9 actions qui constituent pour lui une nouvelle feuille de route ou feuille de route aménagée, témoignent de l'action positive que la concertation préalable a pu avoir sur le projet Aquind et son pilotage à venir.

## AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Si l'interconnexion électrique entre la France et le Royaume-Uni n'a pas suscité un intérêt soutenu de la part des habitants de la région de Dieppe, force est de constater que le maître d'ouvrage n'a pas ménagé ses efforts pour sensibiliser une population qui s'est globalement sentie peu concernée car peu impactée par le projet. Diverses relances ont pourtant été faites par Aquind sur les réseaux sociaux ou par voie de presse locale pour inciter la population à participer aux réunions publiques et notamment celles de Bertrimont et d'Hautot sur Mer.

La fréquentation du site web est restée modérée quoiqu'en augmentation constante et régulière tout au long de la période de la concertation préalable. Ce sont environ 140 visites nouvelles chaque semaine qui ont été relevées.



Tout au long de la concertation, le maître d'ouvrage a fait preuve d'une réactivité qui mérite d'être soulignée ainsi que d'une grande transparence. Ainsi, les questions posées lors des réunions publiques et les réponses apportées ont systématiquement fait l'objet d'une publication sur le site web de la concertation Aquind. Aquind s'est également attaché à faire figurer sur son site la contribution des opposants du Collectif « Stop EPR à Penly et ailleurs » tout en apportant des réponses argumentées aux affirmations du Collectif.

L'ouverture constante au dialogue manifestée par le maître d'ouvrage s'est parfaitement illustrée lors du dialogue avec les agriculteurs, lesquels ont pu proposer, sur plan puis in situ sur le terrain, deux emplacements de localisation de la station de conversion.

25 avril. Visite sur le terrain des sites proposés par les agriculteurs pour la localisation de la station de conversion



La concertation s'est avérée argumentée et transparente. Les participants ont pu s'exprimer librement et les interventions ont toutes été prises en compte par le maître d'ouvrage. De fait, les points de vue les plus divers ont été présentés (Stop EPR, agriculteurs, pêcheurs, associations environnement et protection des oiseaux, etc.) et le maître d'ouvrage a répondu avec sincérité à toutes les questions posées en indiquant, le cas échéant, que les réponses n'étaient parfois pas encore connues avec précision compte tenu du niveau très amont de certaines questions (nuisances sonores précises de la station de conversion, montant des compensations financières) par rapport au niveau d'avancement du projet.

Au final, le processus de concertation a été parfaitement respecté et s'est avéré conforme à la fois aux règles établies par le Code de l'environnement et aux exigences du débat public. Au-delà de la concertation préalable, le maître d'ouvrage est conscient de la nécessité de mettre à profit les contacts établis au cours de la période avec les différents publics pour lever les doutes qui subsistent et poursuivre son action de sensibilisation et d'information en faisant notamment effort vers :

- Les acteurs qui n'ont pas encore été totalement convaincus par la pertinence du projet et notamment la municipalité de Pourville ;
- Les différents publics rencontrés (agriculteurs, associations environnementales, citoyens, élus, municipalités, pêcheurs, etc.) qui sont désormais en attente d'information à venir sur le choix final du point d'atterrage, le tracé retenu, le lieu d'implantation de la station de conversion et les aménagements prévus par le maître d'ouvrage pour que le projet d'interconnexion Aquind sauvegarde au mieux l'environnement, l'intérêt général et les intérêts particuliers des personnes et des communes impactées par le projet.

Pour toutes ces raisons, le garant considère que la concertation préalable relative au projet Aquind s'est déroulée du 29 mars au 4 mai 2018 dans d'excellentes conditions et qu'elle a bien atteint les objectifs attendus du processus de concertation.

Signé : Laurent Demolins  
Garant de la concertation du projet Aquind  
Le 18 mai 2018



## LISTE DES PIECES JOINTES

Décision CNDP n° 2017 / 52 / Aquind / 1 en date du 4 octobre 2017	P. J. 1
Décision CNDP n° 2018 / 9 / Aquind / 2 en date du 8 février 2018	P. J. 2
Avis de concertation préalable	P. J. 3
Publications avis de concertation préalable	P. J. 4
Photos points d'information	P. J. 5
CR réunion publique Dieppe du 28 mars 2018	P. J. 6
CR atelier environnement du 5 avril 2018	P. J. 7
CR atelier Pêcheurs du 6 avril 2018	P. J. 8
Article de presse Paris-Normandie 9 avril 2018	P. J. 9
CR réunion publique Bertrimont du 12 avril 2018	P. J. 10
Courrier adressé aux agriculteurs le 19 avril 2018	P. J. 11
CR atelier Agriculteurs du 25 avril 2018	P. J. 12
CR réunion publique Pourville du 26 avril 2018	P. J. 13